

Jean-Louis Meurant

L'heure de la sortie<sup>1</sup>

*Bien que ce texte, d'abord simple support d'une intervention orale, ait été revu, il garde les stigmates des conditions et intentions de sa production. Puisse-t-il être considéré comme document, trace d'un questionnement en cours.*

C'est pour moi l'heure de la sortie, sortie du collège, après quatre ans, en raison d'un redoublement. Pour ne pas fêter ça tout seul et puisqu'une place restait libre à cette tribune, j'ai saisi l'occasion de poser quelques questions à partir de cette expérience, de cette aventure somme toute assez convaincante quant à la pertinence de la passe comme telle, en tant qu'atelier de questionnement sur le passage à l'analyste, sur les incertitudes de sa production dans l'expérience même d'une psychanalyse, sur ce qui est fondamental dans la transmission de la psychanalyse. Expérience concluante de surcroît au regard de la qualité des liens de travail qui se sont noués au cours de cette aventure. Il faut dire qu'on est bien forcé de se serrer les coudes lorsqu'on s'attelle à une tâche aussi problématique et incertaine... J'ai là une pensée particulière pour Hervé Trolonge qui nous a quittés en chemin. Cette qualité des liens me semble relever, pour une part, de la singularité de ce dispositif commun à deux associations, ce qui lui évite de tomber trop vite dans les embrouilles d'un seul groupe et permet un certain décalage par rapport aux attendus institutionnels.

Quelques questions donc à partir de l'expérience de cartels de passe, dans notre dispositif commun mais aussi à l'A.P.J.L. où j'ai été à plusieurs reprises sollicité comme plus-un (les cartels de passe de cette association sont ouverts à d'autres que ses membres). J'interrogerai surtout les passes qui n'ont pas *donné lieu* à nomination. Certains savent que j'aime bien cette formule qui écarte de la version très répandue selon laquelle ce serait *quelqu'un* qui serait nommé, qui serait nommé en personne (ce qui en ferait une personnalité et du dispositif un *pèse-personne*). C'est que, me semble-t-il, le fantôme du didacticien rôde encore, l'ombre de la titularisation plane toujours au dessus de la passe.

Les passes qui donnent lieu à nomination ne sont certes pas dénuées d'intérêt mais elles ne peuvent donner matière à quelque chose de l'ordre du bilan. Le récit d'un évènement qui est apparu déterminant dans l'ouverture

---

<sup>1</sup> Marseille, 10 juin 2006.

d'une passe, selon les dires de tel passeur et ce pour tel cartel, aurait toutes les chances d'apparaître vain hors de ses temps et lieu d'évocation, dans le dispositif même. On ne peut considérer les passes effectives qu'une par une : chaque passe est une exception. La preuve a contrario, c'est que s'il en était autrement, depuis le temps, on peut penser qu'une liste de critères aurait été établie et que nous aurions à notre disposition un appareil régulier de titularisation du psychanalyste ! Or, notre dispositif, c'est plutôt un *a-pas-pareil*.

L'échec de la passe, y compris celui incriminé par Lacan lui-même, c'est peut-être bien cet échec d'un tel aboutissement. Un échec réussi par conséquent, à rapprocher du *ratage* qui conclut une analyse. Pour ceux que ce terme de ratage étonnerait, j'évoquerai, par exemple, le ratage d'une virtualisation de l'existence humaine dans un monde garanti sans désir.

Le pari qui vient avec la nomination, c'est-à-dire que celle ou celui dont la passe a donné lieu à nomination va être à même de participer à la transmission de la psychanalyse, est la seule chose susceptible d'être publiée et encore, non sans poser problème (comment indiquer qu'il ne s'agit que d'un pari ?). On ne peut pas être assuré de ce qui en adviendra mais seulement parier que le dispositif entretiendra le questionnement indispensable à la survie même de la psychanalyse. Pour accepter, supporter ce pari, il faut admettre que le savoir requis pour que la fonction analyste opère n'est pas celui que l'université distribue et garantit. Depuis Freud, ce savoir a un nom : l'inconscient.

Je ne vais pas parler de chacune des passes qui n'ont pas donné lieu à nomination auxquelles j'ai participé, mais je me propose d'interroger des traits communs à quelques-unes d'entre elles. Il n'est pas moins impossible de généraliser sur les passes qui ne donnent pas lieu à nomination qu'avec les autres.

Pour quelques-unes, donc, rien n'a été entendu, dans les cartels, à partir des témoignages des passeurs, qui ferait signe de la problématique même du passage à l'analyste. Le passant n'est donc pas éprouvé comme tel par le cartel mais paraît plutôt *demandeur*, voire candidat à un examen.

Qu'en est-il donc des demandes de passes ? Charles Nawawi, le mois dernier, à Paris, discutait ce terme et notait que Lacan y avait substitué celui de *s'offrir*. Les deux me paraissent problématiques : le premier sous-entend que le dispositif peut donner une réponse, qu'il dispose d'un savoir propre. Le second connote trop la dimension du sacrifice. Je préfère *engagement* : le cartel décide d'une nomination s'il entend, estime, convient, (comme par hasard, chaque mot à cette place est douteux) que le passant, à ce qu'il a entendu des passeurs, est dans la passe. On ne peut pas faire beaucoup mieux, en effet, que d'être *engagé* dans la passe, si l'on conçoit que cette passe est toujours à recommencer, pour qui se prête à pratiquer la psychanalyse. J'ai dit un jour qu'il fallait choisir entre une passe qui se terminerait dans un port et une autre qui ouvrirait sur le large. C'est une métaphore qui portait sur l'accueil institutionnel des décisions des

cartels (le port de l'association et le large de l'école ?). Il me semble, en effet, que la passe est toujours à recommencer et que si elle peut assurer de quelque chose, c'est de la nécessité de la parcourir sans cesse, au risque qu'elle ne se referme. C'est un point de vue... à discuter.

Je tiens en effet que la passe, en tant que dispositif institué, ne concerne pas seulement le passage au public de quelque chose qui se serait passé dans l'analyse. Si elle porte certainement sur un passage qui s'est ouvert dans l'analyse, elle donne l'occasion d'un pas de plus. Le parcours du dispositif, les rencontres avec les passeurs (en théorie hors transfert), la décision du cartel ont des effets sur le passant (et les autres participants). C'est une expérience en soi et pas seulement une ex-position d'un fragment d'analyse<sup>2</sup>. Au contraire suis-je bien convaincu que si le passage à l'analyste est déterminé et se produit dans l'analyse, la passe, qu'elle soit *sauvage*<sup>3</sup> ou instituée se produit forcément hors de la cure, ne serait-ce que parce qu'il y faut au moins un partenaire et que l'analyste n'est alors pas en état de l'être, sauf à revenir à la case départ de l'opération transférentielle (un analyste autorisant l'analysant, pour donner le plus grossier des exemples).

Mais revenons un instant sur ce terme de demande. Si l'on demande la passe sans y être, c'est peut-être que l'offre de l'association qui organise la passe est problématique. Qu'il y a malentendu. Malentendu qui peut virer à la confusion la plus accomplie si l'on installe la passe comme dispositif d'entrée dans une association... Nous avons, dans notre dispositif, évité cet écueil puisque le passant qui a vu sa passe conclue par une nomination peut... ne pas s'inscrire dans les associations (même si ça ne s'est jamais fait). L'offre me semble cependant insuffisamment précisée ou suffisamment équivoque pour donner lieu à des demandes qui n'ont rien à voir avec la passe. Il est arrivé qu'un passant explique être déçu par la décision du cartel car il s'était engagé dans la passe *pour être nommé A.E.* C'est bien ce que le dispositif semble proposer. Eh bien non, je ne pense pas que l'on s'engage dans un dispositif de passe *pour être nommé A.E.* C'est plutôt un pari, encore une fois, celui que le truc qu'on a trouvé pour sortir de l'analyse, côté analysant, et pour y entrer à nouveau, côté analyste, a quelques chances d'être perçu par d'autres... Que le *lui-même* qui est apparu peut s'associer à quelques autres, qu'il est susceptible d'associer quelques-uns dans une épreuve commune conclue, le cas échéant, par une nomination. C'est un pari et un engagement dans la psychanalyse en extension, une tentative de passer au public, de produire au dehors ce qui a présidé, dans

---

<sup>2</sup> Si tel était le cas, nous serions dans un dispositif d'évaluation et d'authentification. Il y a sur ce point, me semble-t-il, de sérieuses divergences d'opinion.

<sup>3</sup> Je retiens l'hypothèse de passes sauvages, hors dispositif, lors desquelles on fait passer une trouvaille issue de son analyse au public, qui, reconnue par celui-ci, fait retour sur son émetteur. Le ou les partenaires peuvent être quelconques, parfois un ou des collègues de cartel, un analysant...

l'expérience de la psychanalyse, à la décision de prendre position d'analyste. J'ai dit, sans que cela ait beaucoup d'écho, qu'il serait peut-être opportun, pour clarifier l'offre, de modifier l'écriture de la nomination : *Analysant de l'École*, pour garder ces petites lettres un peu trop majuscules et, partant, majestueuses, ou encore *Passant de l'école*. Un ami, de l'École Lacanienne de Psychanalyse, me disait avoir proposé, récemment, A barré E...

Il s'agit d'éviter que l'association ou l'École ne devienne un bastion de l'Autre supposé savoir, et l'une des fonctions de nos réunions publiques est certainement de préciser la proposition qui est faite avec le dispositif de passe.

Il me semble opportun de dire, à ce point, que le passage éventuellement appréhendé par le dispositif n'est que *potentiellement, virtuellement*, passage à l'analyste. En effet, il s'agirait de préciser, dans la proposition d'un dispositif, que celui-ci ne vise qu'un *passage en une position* à partir de laquelle, un jour, le cas échéant, sera produit un analyste en tant que tel. Cela peut sembler évident, sauf à considérer que l'analyste est un être, un sujet, susceptible d'être habillé d'un titre. Faut-il rappeler que le psychanalyste opère en tant qu'objet ? Le seul moment où l'on se trouve en présence de *l'analyste en tant que tel*, c'est justement le moment où son effacement comme supposé savoir ouvre un passage et annonce, à terme indéterminé, la fin de l'analyse.

Ce que l'on peut recueillir dans la passe, au-delà de la production inédite du passant qui en reste l'enjeu majeur, c'est l'écho, la trace de ce qui s'est passé dans une cure pour que l'analysant veuille prendre la position depuis laquelle il pourra conduire, *lui-même*, une analyse jusqu'au point où cette analyse produira à son tour quelqu'un susceptible de prendre, *lui-même* encore, cette position pour un autre... Rien de mieux, et surtout pas un titre acquis une fois pour toute. Logiquement, trois *générations analytiques* sont nécessaires pour dire qu'il y aura eu de l'analyste, en tant que celui-ci participe de la transmission de la psychanalyse.

Revenons aux demandes qui s'avèrent, après-coup, *hors passe* comme on dirait *hors sujet*. Certaines me semblent relever de l'intention de faire valider un parcours analytique. Intention qui pourrait, d'ailleurs, dans la plupart des cas, être satisfaite, au sens où l'efficacité de l'analyse est souvent patente. Seulement, la passe, ce n'est pas ça. On peut très bien faire une analyse jusqu'à son terme sans pour autant passer du côté analyste. Il faut donc répéter que la passe s'attache à l'appréhension de ce passage, qu'elle n'est pas un appareil de vérification de l'effectivité ou de l'efficacité de la psychanalyse.

D'autres demandes semblent viser quelque chose qui ne se produit pas dans l'analyse, parfois même quelque chose à quoi l'analyste fait obstacle, par exemple en se préoccupant surtout de recruter, parmi ses analysants, ceux qui

seront le mieux à même de défendre ses couleurs dans les joutes institutionnelles. Il arrive également que la passe paraisse avoir été demandée pour traiter une difficulté de l'analyse, comme suppléance ou supplément d'analyse. Mais la passe n'est pas une instance d'appel, même si l'annonce de la décision et les entretiens que le passant peut solliciter avec les membres du cartel lui permettent à l'occasion de se relancer dans l'analyse, le cas échéant avec un autre analyste. La passe n'est pas non plus une voie de sortie d'une analyse même s'il arrive qu'elle en soit le ressort.

L'expérience reste cependant précieuse avec ces passes... sans passant reconnu comme tel par le cartel et apporte souvent un éclairage rasant qui met en relief les difficultés de l'analyse. Elle découvre ainsi les récifs entre lesquels se produit, le cas échéant, le passage à l'analyste et, à l'occasion, les obstacles qui l'empêchent.

Si les passes donnant lieu à nomination ne peuvent faire l'objet d'un catalogue, il est cependant permis d'y relever des constantes et notamment un désinvestissement de l'histoire personnelle tel qu'il autorise l'audition de celle d'un autre sans y mettre trop ses plis et à s'y retrouver à chaque épisode. Or, dans certaines passes, on a affaire à des récits qui, à l'occasion, débordent les passeurs tout occupés à essayer d'y mettre un peu d'ordre pour les rendre présentables. Tout se passe comme si le passant reproduisait, en condensant, par nécessité, le récit auquel sa cure a donné lieu. Pourquoi pas, si le récit est nécessaire pour éclairer ce qui détermine le passage à l'analyste, mais c'est loin d'être toujours le cas : bien souvent du récit, seulement du récit. On a alors du sujet, oui, affublé de vérités à la pelle, certes, mais de passage, nulle trace, aucun signe. Le transfert apparaît intact...

Que peut-on invoquer, au regard de ces cas, du côté de la position du demandeur par rapport au savoir ? Première hypothèse : ce savoir est encore localisé dans l'Autre (Autre Supposé Savoir) à qui il est demandé, en position de jury, de valider cette localisation ( $\$ \diamond D$ ). Deuxième hypothèse : ce savoir a déserté l'Autre, mais il reste supposé côté sujet ( $\$ \diamond a$ ) et il suffit d'en exposer les éléments de mise en scène pour que, là encore, soient relevées les coordonnées du passage. Dans les deux cas, on a maintien du savoir supposé, du côté de l'Autre ou du côté du sujet. La présence de l'analyste est maintenue comme garantie de ce supposé savoir et c'est la qualification de l'analyste qui est demandée, l'établissement de son être, son installation.

Car ce moment de passage, dans la cure, me semble relever d'une séparation du sujet d'avec le savoir établi, disons séparation de biens pour faire valoir les enjeux de jouissance. Il y a déchéance de ce savoir sur quoi le sujet a pu croire établir son être. Ce qui rejoint le réquisit freudien à propos de la

formation des analystes : qu'ils soient convaincus de l'existence de l'inconscient, puisque cet inconscient est un savoir sans sujet. C'est le moment où le sujet ne peut plus dire *mon* inconscient et où il peut d'autant mieux s'en occuper avec d'autres qu'il est à tout le monde... ou à personne. Il n'en jouit plus, n'en est plus propriétaire, ce que l'on retrouve dans les passes effectives avec les indices d'un tel délestage... le passant s'en fiche. Effet du passage au public ? Eurydice deux fois perdue ?

Au moment de cette séparation du sujet d'avec le savoir, la place de l'analyste n'apparaît plus saturée de sa présence, si tant est qu'il ne s'y accroche pas comme à son être, qu'il ne résiste pas trop au *désêtre* qui est alors son lot.

Si l'on décide de se diriger vers cette place, ce n'est pas par identification. L'identification se produit en raison du manque de l'objet : là, c'est sa *perte* qui est en jeu (ce qui est à rapprocher de la problématique du deuil). C'est le vide de cette place qui fait appel, ce qui ne va pas sans quelques vertiges. Il faudra peut-être du temps pour se séparer de celui où celle qui a occupé auparavant cette place, le temps de l'accompagner un peu dans son *désêtre*, ou celui de liquider un peu plus son stock de jouissance. C'est pourquoi le passage précède habituellement la fin, s'il n'est pas exclu qu'elles soient simultanées.

Cette séparation du savoir et du sujet conduit inévitablement à la question sur laquelle je terminerai : celle du *désir de savoir*. Je ne suis pas sûr que Lacan ait beaucoup hésité. S'il conteste fermement l'existence d'une pulsion de savoir, il laisse entendre qu'il y a un désir de savoir tant qu'il ne *gît* pas dans la boucle du désir du sujet et du désir de l'Autre<sup>4</sup>. Ce qui indique que, une fois cette boucle dénouée, le désir de savoir peut revivre, à condition que l'Autre soit barré, que la boucle soit rompue. Le désir reste certainement désir de l'Autre mais sans sa jouissance. Dans la « Note aux Italiens », il est affirmatif : « il n'y a d'analyste qu'à ce que ce désir lui vienne<sup>5</sup> ». Dans la « Proposition...<sup>6</sup> », il faut souligner que Lacan parle de l'*être* du savoir et non pas du sujet du savoir : on peut en déduire que le savoir est du côté de l'objet mais un objet déchu, dévalorisé, dont le sujet est déçu (*dé-su*). Un sujet sans savoir, ou *passant (le) savoir*, voilà celui qui passe... et rien d'étonnant à ce que le savoir des passes réussies ne fasse pas somme à publier. S'il fallait en dresser bilan, il serait plus à perte qu'à profit. Ce savoir qu'il a pu d'abord situer dans l'Autre, dans les débuts de l'analyse, puis dont il a pu se sentir propriétaire, au moment de l'avènement du désir, *fin apparente* de l'analyse, selon les termes de

---

<sup>4</sup> J. Lacan, « Subversion du sujet et dialectique du désir dans l'inconscient freudien », *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 802.

<sup>5</sup> J. Lacan, « Note aux Italiens », *Autres écrits*, Paris, Seuil 2001, p. 308.

<sup>6</sup> J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », *Autres écrits*, *op. cit.*, p. 254.

Lacan dans la Proposition ». Il faut encore un bout de chemin pour se détacher de ce savoir et des garanties de jouissance qu'il apporte.

J'ai proposé ces quelques remarques théoriques pour rendre compte de ces passes sans nomination mais aussi pour aborder succinctement un point souvent discuté dans les cartels de passe : celui de la désignation des passeurs. Il y a un paradoxe : on considère justement que l'analyste ne doit pas participer au dispositif de passe d'un analysant dont il a conduit la cure. On invoque alors l'adage selon lequel on ne peut être juge et partie ou encore que l'analyste ne sait pas sur quoi s'ouvre la passe pour l'analysant. Il me semble surtout que c'est en raison du vide qui se produit, pour l'analysant, à la place occupée jusque là par l'analyste. Celui-ci n'a plus le monopole de l'énonciation que l'analysant lui remettait volontiers et ce, quand il y a passe effective, définitivement. S'il est cependant fondé d'accorder à l'analyste de désigner un passeur, c'est en tant qu'il éprouve lui-même le vide que l'analysant entrevoit à cette place. Si, au contraire, c'est en tant que détenteur d'un savoir sur l'analysant qu'il le désigne comme passeur, on peut redouter qu'il compromette aussi bien le passeur dans sa fonction que la passe de l'analysant.

Il y a, je crois, dans ce que je viens de dire, largement matière à débattre. J'en resterai donc là. Avec beaucoup de questions. Certainement un peu plus que je n'en avais il y a quatre ans. Si c'est raté pour un diplôme de fin de collège, je ne m'en plaindrai pas.